



# MIR, MOUVEMENT INTERNATIONAL POUR LES RÉPARATIONS

L'ÉTAT FRANÇAIS FACE AU MOUVEMENT DE LIBÉRATION NOIR  
EN LUTTE POUR LES RÉPARATIONS – 1997 → 2019

# BREF RAPPEL HISTORIQUE

**Pionnier du combat  
pour les Réparations**



**DIASPORA ANNÉES 1950** : aux USA, au sortir de la guerre contre le nazisme **Raymond Jenkins** lance le combat pour les Réparations. Il reste inscrit dans l'Histoire sous le nom de **'Reparations Ray'**



**CONTINENT ANNÉES 1990** : l'objectif de l'agenda continental n°1 de décolonisation et de démantèlement de l'apartheid est atteint – Inscription formelle par Moshood Abiola de l'agenda continental suivant, **LA RÉPARATION**



# MOUVEMENT NOIR DE LIBÉRATION

## 1997 - 2001

- **1997, création au Nations Unies d'un poste de Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme:** « M. Maurice Glèlè-Ahanhanzo, s'est dit préoccupé par le fait que le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie gagnent du terrain de façon quasi-officielle. Des partis politiques ouvertement racistes accèdent au pouvoir, les théories racistes ont pignon sur rue et se répandent par le biais d'Internet, des lois au contenu manifestement raciste et xénophobe sont adoptées et des immigrants sont devenus les boucs émissaires de la crise économique »
- **1998, Lancement de la préparation de la 3<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies contre le racisme, organisée pour la première fois dans un pays du sud, l'Afrique du Sud post-apartheid. Agenda du mouvement militant noir, les Réparations.**

# MOUVEMENT NOIR DE LIBÉRATION - FRANCE

## 1993 – 1998 ➡ 2001 LOI TAUBIRA

- **Paris 1993** – Marche Génération consciente
- **Paris 1998** – Marche de Mai sur la Reconnaissance du Crime contre l'Humanité, & Marche de Juin sur le rétablissement de la vérité historique
- **1998**, Introduction de Plusieurs propositions de loi, dont en décembre la proposition de Mme Taubira députée de Guyane pour la reconnaissance du crime contre l'humanité & la réparation, proposition soutenue par le Parti Socialiste dirigé par M. Ayraud maire de Nantes

# MOUVEMENT NOIR DE LIBÉRATION - FRANCE

## MAI 2001

**Mai 2001**, adoption après 3 ans de bataille de LA LOI TAUBIRA expurgée des Réparations. Beaucoup d'hésitations et de controverses du fait de l'ouverture du droit à réparation qui découle de la reconnaissance du crime.

Les politiques français sont inquiets des prises de position militantes & de la Conférence de Durban qui doit se tenir en septembre 2001 et risque de les officialiser.

Le pouvoir décide finalement d'adopter cette loi qui reconnaît la déportation et la mise en esclavage des Africains crimes contre l'humanité, afin de « garder la main » sur le dossier en apparaissant précurseur à Durban. La majorité des élus pensent la stratégie risquée et s'abstiennent, le jour de l'adoption, l'hémicycle est vide.

**Dés début 2001**, le Mouvement International pour les Réparations en Martinique a planifié pour mai 2001, le premier [Konvwa ba Reparasyon](#) (Marche pour les Réparations)

# JALONS IMPORTANTS DE LA LUTTE

- 2001, **Lancement des Convois pour les Réparations** en Martinique
- 2005, **Première commémoration à Paris** par le MIR-France, dédiée à la résistance à l'esclavage des Rebelles du Matouba et à la résistance des Prisonniers Politiques actuels des USA (anciens *Black panther*.... Mumia Abu Jamal, Leonard Peltier), et englobant la commémoration continentale de l'African Liberation Day (25 mai)
- 2005, **Lancement des Procédures judiciaires** par le MIR-Martinique
- 2005....., Exercice d'une **influence sur l'agenda du CRAN** [Créé en 2005 par le pouvoir - Conseil Représentatif des Associations Noires] le conduisant à se déclarer en faveur des Réparations
- 2008, Lancement à Nantes des **Marches des Esclaves** (Nantes)
- 2013, Inauguration d'un Mémorial dans lequel figure la résistance continentale africaine à l'esclavage à travers une strophe de **LA CHARTE DU MANDEN** (MANDEN KALIKAN)

# PROCÉDURES JUDICIAIRES DU MIR (2005-2019)

L'Objectif est atteint :

- Mettre à nu 'L'ORDRE CRÉOLE' qui règne en France,
- Dévoiler le fossé qui existe en France entre le 'légal' et le 'légitime',
- Démontrer que les départements et territoires dit d'outre-mer, ont les attributs de « colonies »,
- Démontrer que les Noirs relèvent en France d'un droit d'exception, sachant que le droit dérogatoire est un marqueur du colonialisme,
- Engranger les preuves du viol par l'État français du droit international relatif aux droits humains.

En quinze ans, ces procédures ont permis **la production par l'État colonial français lui-même** à travers les jugements délivrés, d'une masse considérable de documentation pour le présent et la postérité. Une documentation en cohérence avec l'arrêt *Dred Scott* du 19<sup>ème</sup> siècle aux États-Unis d'où il ressort que **Dred Scott, parce que noir, ne peut pas être un citoyen à part entière, sans mettre en péril l'édifice de l'ORDRE POLITICO-JURIDIQUE ET CULTUREL CRÉOLE.**

Cette documentation de première main sera le moment venu mise à disposition pour être exploitée non seulement par les militants, mais encore par les historiens, par les anthropologues et les économistes, par les psychologues et les philosophes et cela va sans dire par les juristes.